

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-sept, le 27 juin à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Denis BANDELIER, Martine BENJAMAA, Jean-Claude BOUROUH, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Gérard FESSELET, Daniel FRERY, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Emmanuelle MARLIN, Didier MATHIEU, Pierre OSER, , Jean RACINE, Frédéric ROUSSE, Roger SCHERRER, Dominique TRELA, Bernard VIATTE **membres titulaires et membres suppléant** Chantal MENIGOT.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Josette BESSE, Jacques BOUQUENEUR, Anissa BRIKH, Laurent BROCHET, Claude BRUCKERT, Jacques DEAS, Christine DEL PIE, Joseph FLEURY, Sophie GUYON, Marie-Lise LHOMET, Bernard LIAIS, Robert NATALE, Cédric PERRIN, Claude SCHWANDER, Bernard TENAILLON, Jean-Claude TOURNIER, Pierre VALLAT.

Avaient donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Jacques ALEXANDRE à Martine BENJAMAA, Jacques BOUQUENEUR à Patrice DUMORTIER, Anissa BRIKH à Jean LOCATELLI, Laurent BROCHET à Didier MATHIEU, Claude BRUCKERT à Christian RAYOT, Joseph FLEURY à Chantal MENIGOT, Robert NATALE à André HELLE.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 15 juin	Le 15 juin	En exercice	41
		Présents	24
		Votants	30

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents Jean-Claude BOUROUH est désigné.

2017-05-19 Service Ordures Ménagères – Création de poste adjoint technique

Rapporteur : André HELLE

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 85-1229 du 20 novembre 1985 modifié portant conditions générales de recrutement dans la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;

Vu le décret n° 2007-1829 du 24 décembre 2007 modifiant le décret n° 88-145 du 15 février 1988

pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 ~~modifiée portant dispositions~~ statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°92-1194 du 4 novembre 1992 fixant les dispositions communes applicables aux fonctionnaires stagiaires de la fonction publique territoriale ;

Suite au futur départ en retraite d'un agent du service des ordures ménagères exerçant les missions de chauffeur-rippeur, pour permettre dans un premier temps la transmission des savoir-faire professionnels et dans un second temps le remplacement de cet agent, il convient de créer un poste d'adjoint technique territorial, à compter du 1^{er} août 2017.

Filière Technique
Catégorie C
Cadre d'emploi : Adjoint technique
Grade : adjoint technique territorial

Le Conseil communautaire après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :

- **De valider la création et l'ouverture de :**
 - **1 poste d'adjoint technique territorial relevant du cadre d'emploi des Adjoints Techniques, à temps complet à compter du 1^{er} août 2017 par voie statutaire, de mutation, intégration ou contractuel**
 - **De valider la fermeture d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe au 1^{er} janvier 2018**
- **D'autoriser le Président :**
 - **à affecter les crédits nécessaires au budget de la Communauté de Communes**
 - **à signer tout document administratif, juridique ou financier relatif à cette prise de décision.**

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Et publication ou notification le

04 JUIL. 2017

Le Président,



Le Président,

